

<https://enseignants.se-unsa.org/Revaloriser-les-retraites-une-exigence-d-equite>



Enseignants de l'Unsa

Revaloriser les retraites : une exigence d'équité

- Je suis... - Retraité-e -

Date de mise en ligne : lundi 5 septembre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Les pensions de retraites sont revalorisées en fonction de l'évolution du coût de la vie mesuré par l'indice INSEE. Elles ne sont plus indexées sur l'augmentation du salaire des actifs depuis 1993 pour les retraités du régime général et sur l'augmentation du point d'indice depuis 2003 pour les retraités fonctionnaires

Si l'on compare l'évolution du coût de la vie mesurée par l'indice INSEE et la revalorisation des retraites, on mesure un décrochage limité mais constant du niveau des pensions de retraite par rapport à l'indice des prix. En dix ans, les dépenses contraintes des retraités (énergie, dépenses de complémentaire santé, loyers, assurances...) ont évolué beaucoup plus rapidement que le coût de la vie. Individuellement, la situation de chaque retraité tout au long de sa vie de retraité est altérée par une érosion régulière de son pouvoir d'achat relatif.

Pour le Conseil d'Orientation des Retraites, l'indexation des retraites sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation ne garantit pas le maintien relatif du pouvoir d'achat par rapport à l'ensemble de la population. À échéance de 25 ans, le niveau de vie des retraités pourrait baisser de 6 à 18 % selon la conjoncture économique alors qu'il est actuellement à parité avec le niveau de vie des actifs. Les actifs d'aujourd'hui sont directement concernés.

Les retraités sont investis dans de multiples activités bénévoles, dans l'associatif, le caritatif, comme aidants auprès de proches en perte d'autonomie. Leur bénévolat contribue selon le COR à l'équivalent de 1.2 % du PIB (rapport de décembre 2015). Comme pour les actifs, il est légitime, de par leur rôle passé et actuel, qu'ils reçoivent leur part équitable des richesses produites par la nation.

L'évolution des salaires sur la durée (calculée sur le salaire mensuel de base), y compris dans un contexte de crise, est beaucoup plus favorable que l'évolution de l'indice des prix, si elle est retenue comme critère de revalorisation des pensions et retraites. La prise en compte, au moins partielle, de cet élément de référence, conduirait à une correction significative et favorable aux retraités de l'évolution de nos pensions et retraites.

Un quart des retraités perçoit une pension inférieure à 1200 € bruts. Des retraités percevant une retraite égale au SMIC en début de retraite, perçoivent aujourd'hui une pension nettement plus faible du fait de l'érosion du pouvoir d'achat de leur retraite.

L'Unsa Retraités et la CFDT Retraités revendiquent la prise en compte de la référence au Salaire Mensuel de Base pour déterminer la revalorisation annuelle des pensions et retraites et un niveau de retraite au moins égal au SMIC (base 35 h) pour tous les retraités ayant eu une carrière complète.

[Je soutiens la revendication et signe la pétition en ligne](#)

Je télécharge cet argumentaire en PDF (voir pièce jointe).